

Délibération n°2026-97

Date de la convocation : 16 juin 2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_97-DE



Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 42
- dont « pour » : 42
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le lundi 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur.

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique approuvé par délibération en date du 22 juin 2026 et propose l'affectation suivante :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Recettes	18 813 396,56	Recettes	2 771 062,72
Dépenses	17 454 154,83	Dépenses	3 029 864,98
Résultat de fonctionnement 2025	1 359 241,73	Résultat d'investissement 2025	-258 802,26
Résultat antérieur	1 591 640,74	Résultat antérieur	-371 241,16
Résultat de fonctionnement reporté 2025 (A)	2 950 882,47	Résultat d'Investissement reporté 2025 (B)	-630 043,42
		Restes à réaliser en dépenses (C)	-19 275,24

Résultat à affecter en investissement article 001 (dépenses) : 630 043,42 € (B)

Affectation article 1068 (recettes.) :

Besoin financement (001) + Restes à réaliser (RAR) : 649 318,66 € (D)=(B)+(C)

Résultat à affecter en fonctionnement 002 : 2 301 563,81 € (A)-(D)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

DECIDE d'affecter au Budget principal 2026, l'excédent de fonctionnement arrêté à la somme de 2 950 882,47 €

- Affectation en réserves (au compte 1 068) en section d'investissement : 649 318,66 €
- Report en section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) : 2 301 563,81 €

DECIDE d'affecter au budget principal 202 le déficit d'investissement (au compte 001 en dépenses) arrêté à la somme de 630 043,42 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_97-DE

